



Richard Laroche
MAÎTRE HYPNOTHÉRAPEUTE À LA RECHERCHE DES TRÉSORS CACHÉS

Entente entre les parties

L'hypnose

L'hypnose est un état naturel de l'esprit, tel l'état de méditation, il n'y a donc rien de surnaturel. Chaque individu possède une capacité naturelle de réponse à l'hypnose. En état modifié de la conscience, les ondes Alpha du cerveau sont stimulées, l'inconscient de l'individu devient dès lors plus réceptif et actif, ce qui facilite la suppression des limitations et des troubles émotionnels du passé. Durant toute la durée de la transe, la personne demeure consciente et témoin de ce qui se passe, même au cours de la séance la plus profonde.

Le cadre des rencontres

Les objectifs et intentions sont établis lors de la toute première rencontre. En accord entre les parties, les objectifs pourraient être questionnés et revus selon l'expérimentation et les réalisations vécues en cours de processus.

Le contenu des rencontres demeurera en tout temps confidentiel de la part de chacune des parties.

La durée des rencontres est d'approximativement 60 minutes, le nombre de rencontres peut être variable, le tout en accord entre les parties. Le rythme des rencontres se fera en accord avec le client. Le temps pourrait être plus court au début et il est souhaitable que les intervalles entre celles-ci ne dépassent pas 30 jours.

Dans la mesure du possible, les parties trouveront un espace où elles pourront se consacrer à de telles rencontres en toute intimité sans être dérangées.

Tout enfant en bas de 6 ans doit être accompagné de son parent qui doit assister à la séance et y participer. De même, tout enfant ayant des troubles cognitif et/ou psychologique connus, peu importe l'âge, devra être accompagné d'un de ses parents en tout temps durant la ou les séances.

Les conditions

Aucune tierce partie ne peut assister aux rencontres ni prendre des notes durant celles-ci. Il est entendu également qu'aucun passage d'une rencontre et/ou la totalité de celle-ci ne peut être filmé et partagé à quiconque à moins qu'un accord ait été préalablement convenu entre les parties et qu'une note à cet effet ait été déposée au dossier du client et contresignée par l'hypnothérapeute. Dans le cas contraire, soit sans que l'hypnothérapeute en soit averti au préalable et qu'une partie ou le tout d'une séance soit filmée, la confiance, donc, pouvant devenir affaiblie, une nouvelle entente devra être rediscutée entre les parties.

Les frais

Les frais sont de 100 \$ payables à la fin de chacune des séances, en espèce ou par Interac à l'adresse courriel suivante hypnoserichardlaroche@gmail.com

Pour les arrêts tabagiques, les frais sont de 250 \$, 2 séances sont incluses.

Signature de l'entente

Je soussigné, RICHARD LAROCHE, hypnothérapeute, m'engage à respecter les conditions du mandat ci-haut décrit et établi dans la présente entente.

Je, soussigné(e) _____, client(e), m'engage à respecter les conditions de l'entente telles que ci-haut décrites et établies.

ET nous signons,

Signature

Date

Signature

Date